

Autorisé jusqu'au 31/12/2028

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W 7339

LIBRAX®

Fongicide

Substances actives : 62,5 g/l de fluxapyroxade (Xemium®) (% en poids : 6,1)
45,0 g/l de metconazole (% en poids : 4,4)

Formule : Concentré d'émulsion (EC)

Mode d'action

(groupe FRAC) : Fluxapyroxade : C2, metconazole : G1

Taille de l'emballage : 5 litres

Fongicide liquide présentant une action préventive, curative et durable contre les maladies de la tige, du feuillage et de l'épi dans le blé, l'orge et le triticale

APPLICATION

Mode d'action

La combinaison des deux substances actives permet de lutter de manière particulièrement sûre et très durable contre des maladies fongiques affectant le blé, l'orge et le triticale. Librax est un produit de combinaison qui se distingue par son large spectre d'action contre les principaux agents pathogènes fongiques dans le blé, l'orge et le triticale. La combinaison de Xemium et de metconazole appartenant à la famille des carboxamides (SDHI) et des azolés a permis la formulation d'un nouveau fongicide à large spectre de grande qualité.

Grâce à ses indices physico-chimiques spécifiques et aux propriétés d'absorption et de répartition qui peuvent en être dérivées, la combinaison de Xemium et de metconazole garantit une action aussi large que possible accompagnée de taux de rendement maximaux, tout en obtenant une activité cible élevée.

Spectre d'action

Librax agit de manière toute autant curative que préventive et déploie une action durable de grande qualité.

Dans le blé contre :

Piétin-verse (*Pseudocercospora herpotrichoides*)

Septoriose (*Septoria tritici* ou *Septoria nodorum*)

Rouille brune (*Puccinia recondita*)

Rouille jaune (*Puccinia striiformis*)

Dans l'orge contre : Tache réticulée (*Pyrenophora teres*)

Grillures de l'orge (*Ramularia collo-cygni*)

Dans le triticale
contre :

Oïdium (*Erysiphe graminis*)

Septoriose (*Septoria tritici* ou *Septoria nodorum*)

Rouille brune (*Puccinia recondita*)

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

Tolérance des plantes cultivées

Lorsqu'il est utilisé dans le respect de la dose d'application recommandée, Librax est bien toléré par toutes les céréales.

CHAMPS D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS

Contre le piétin-verse du blé 2 l/ha dilués dans 100 à 300 l d'eau/ha

En cas de piétin-verse, le traitement s'effectue au stade BBCH 30 à 32.

Pour cette indication, 1 application max., au total 2 applications par an dans la culture.

Contre la rouille jaune du blé 2 l/ha dilués dans 100 à 300 l d'eau/ha

Pour le blé, la première application s'effectue au printemps, au début de la contamination ou dès l'apparition des premiers symptômes (à partir de BBCH 31). En cas de nouvelle infestation, une 2^e pulvérisation est possible (jusqu'au stade BBCH 61).

Au total 2 traitements maximum par culture et par an.

Contre la rouille brune et la septoriose (*Septoria tritici* ou *Septoria nodorum*) dans le blé et le triticale 2 l/ha dilués dans 100 à 300 l d'eau/ha

La première application s'effectue au printemps, au début de la contamination ou dès l'apparition des premiers symptômes (à partir de BBCH 37). En cas de nouvelle infestation, une 2^e pulvérisation est possible (jusqu'au stade BBCH 61).

Au total 2 traitements maximum par culture et par an.

Contre l'oïdium dans le triticale 2 l/ha dilués dans 100 à 300 l d'eau/ha

La première application s'effectue au printemps, au début de la contamination ou dès l'apparition des premiers symptômes (à partir de BBCH 31). En cas de nouvelle infestation, une 2^e pulvérisation est possible (jusqu'au stade BBCH 61).

Au total 2 traitements maximum par culture et par an.

Contre la tache réticulée, les grillures de l'orge (PLS+RCC)

dans l'orge

2 l/ha dilués dans 100 à 300 l d'eau/ha

La première application s'effectue au printemps, au début de la contamination ou dès l'apparition des premiers symptômes (à partir de BBCH 31). En cas de nouvelle infestation, une 2^e pulvérisation est possible (jusqu'au stade BBCH 51).

Au total 2 traitements maximum par culture et par an.

APPLICATIONS AUTORISEES

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Grande culture			
Orge	Tache réticulée de l'orge, grillures de l'orge (PLS+RCC)	Dose d'application : 2 l/ha Application : stade 31-51 (BBCH)	1,2,3,4
Triticale	Oïdium de la céréale	Dose d'application : 2 l/ha Application : stade 31-61 (BBCH)	1,2,3,4
Triticale, blé	Rouille brune, septoriose (<i>S. tritici</i> ou <i>S. nodorum</i>)	Dose d'application : 2 l/ha Application : stade 37-61 (BBCH)	1,2,3,4
Blé	Rouille jaune	Dose d'application : 2 l/ha Application : stade 31-61 (BBCH)	1,2,3,4
Blé	Piétin-verse de la céréale	Dose d'application : 2 l/ha Application : stade 30-32 (BBCH)	1,2,3,4

CONSIGNES GENERALES / AGRONOMIQUES :

- 1 SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de trois points conformément aux instructions de l'OFAG.
- 2 SPa 1 : pour éviter le développement de résistance, traitez au maximum 1 fois par culture avec des produits appartenant au groupe de substances actives FRAC n° 3 (DeMethylation Inhibitors, DMI = inhibiteurs de la synthèse des stéroïdes, ISS) ou FRAC n° 7 (Succinate Dehydrogenase Inhibitors, SDHI).
- 3 SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut, en cas de mesures réduisant la dérive, être réduite conformément aux instructions de l'OFAG.

CONSIGNES RELATIVES A LA PROTECTION DES UTILISATEURS :

- 4 Préparation de la bouillie de pulvérisation: porter des gants de protection + un vêtement de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + un vêtement de protection + une visière + un couvre-chef. Des dispositifs de protection techniques (cabine de tracteur fermée, p. ex.) peuvent, pendant l'application, remplacer les équipements de protection individuelle prescrits lorsqu'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.

TECHNIQUE D'APPLICATION**I) Prévention de résidus et nettoyage**

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Après un pré-nettoyage minutieux à l'eau, nettoyer avec un produit de nettoyage approprié. Pulvériser l'eau de rinçage sur les surfaces traitées auparavant.

Ne pas polluer l'eau ou les canalisations avec l'eau de lavage provenant du nettoyage de l'appareil.

II) Préparation du liquide de pulvérisation

- 1 Remplir la cuve aux 2/3 avec de l'eau.
- 2 Agiter Librax avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
- 3 Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
- 4 Remplir la cuve avec de l'eau.

Volume d'eau : 100 à 300 l/ha

UN EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE APPROPRIE EST GENERALEMENT REQUIS POUR LA PREPARATION DE LA BOUILLIE DE PULVERISATION.

III) Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le transport et la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un circuit retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Veiller à l'imprégnation régulière des plantes. Éviter le surdosage et la dérive.

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Librax est miscible avec des herbicides (Biathlon®4D, p. ex.), avec des insecticides (Fastac® Perles, p. ex.), avec des régulateurs de croissance (Medax® Top, p. ex.) ainsi qu'avec des engrais foliaires de marques de qualité.

Pour les mélanges avec des régulateurs de croissance contenant de l'éthéphon, il est impératif de se conformer au mode d'emploi de ces produits : **les régulateurs de croissance contenant de l'éthéphon doivent toujours être ajoutés en dernier au liquide de pulvérisation !**

L'ajout d'une solution à base d'ammonium de nitrate et d'urée (ANU) ou d'urée est possible. En cas de températures élevées et de faible humidité de l'air, l'utilisation de plus de 20 l ou kg de produit/ha peut provoquer des dégâts.

Pour les mélanges en cuve avec de l'urée, ceux-ci doivent tout d'abord être complètement dissous. Ce n'est qu'après que Librax et d'autres partenaires de mélange peuvent être ajoutés conformément à ce qui est décrit.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.




Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Identificateur clé	GHS07	GHS08	GHS09
Symbole			
Indication de dangers	Attention dangereux	Dangereux pour la santé	Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mention de Danger:

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant toute utilisation.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la

contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseil de Prudence (Prévention):

- P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
- P261 Eviter de respirer le brouillard.
- P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conseils de Prudence (Stockage):

- P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

- P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

SERVICE D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATIONS :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.